

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 2 février 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le lundi 2 février 2026 19h au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, formant quorum sous la présidence du maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Sylvia Bouchard, Mario Vallée
Autre(s) personne(s) présente(s) : Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière et Dominique Lacelle, greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h00.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-02-012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 février 2026 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
 - 3.1 Aucun
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
5. **FINANCES**
 - 5.1 Adoption - Budget 2026
 - 5.2 Adoption - Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028
6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
7. **SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Aucun
8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Aucun
9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Aucun
10. **RÈGLEMENTS**
 - 10.1 Aucun
11. **AFFAIRES DIVERSES**
 - 11.1 Aucun
12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
 - 12.1 Aucun
13. **PAROLE AU MAIRE**

- 13.1 Aucun
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES
5.1 ADOPTION - BUDGET 2026

2026-02-013 CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget 2026 de la municipalité;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires pour l'année 2026 :

- Revenus de fonctionnement :	3 508 030 \$
- Dépenses de fonctionnement :	3 757 650 \$
- Affectation du surplus :	249 620 \$

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2026 au montant de 3 757 650 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028

2026-02-014 CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Compteurs d'eau;
- Immobilisations;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2026-02-015 À 19h30 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 2 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Isabelle Poirier

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*